

NE_GERICHTE CACIV.2018.13 vom 19. Januar 2009

NE Tribunal cantonal, 2009-01-19, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ne_gerichte_CACIV.2018.13_d20090119

FR: NE_GERICHTE CACIV.2018.13 du 19 janvier 2009

IT: NE_GERICHTE CACIV.2018.13 del 19 gennaio 2009

Regeste

Action en libération de dette. Contrat de vente immobilière. Validité d'une clause d'exclusion de garantie.

Erwägungen

E. 5

Le grief d'insuffisance de motivation soulevé par les appelants n'est pas non plus fondé. Si le jugement attaqué est relativement succinct, il n'en examine pas moins toutes les questions en l'espèce pertinentes et explique clairement les raisons pour lesquelles la demande a été rejetée.

E. 6

Mal fondé, l'appel doit être rejeté. Vu l'issue de la cause, les frais judiciaires de deuxième instance seront mis à la charge des appelants, qui seront par ailleurs condamnés à verser aux intimés une indemnité de dépens pour la deuxième instance.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.